

œuvres de foi et de miséricorde, Nous vous jugeons tout à fait digne de recevoir une marque spéciale de Notre bienveillance.

En conséquence, Nous vous permettons de revêtir l'habit propre de cet Ordre et d'en porter les insignes, lesquels consistent en une croix d'or octogone émaillée de rouge, portant l'image de saint Grégoire-le-Grand, croix qu'un ruban de soie rouge avec liserés jaunes, selon les traditions de l'Ordre, tient suspendue au côté gauche de la poitrine. Pour prévenir toute erreur relativement à la manière de porter cette décoration, Nous avons ordonné qu'on vous envoie le fac-similé ci-joint.

Donné à Rome près de Saint-Pierre, sous l'anneau du Fêcheur, le 20 novembre 1907, de Notre Pontificat l'an cinquième.

(L.S.)

R. Card. MERRY DEL VAL,
Secrétaire d'Etat.

Pour vraie copie de la traduction officielle du présent Bref Pontifical.

JULES LABERGE, ptre,
Sous-Secrét.

Québec, le 8 décembre 1907.

LES DAMES ET LA TEMPÉRANCE

Le Conseil municipal de Lévis, à la suite des vœux exprimés à la grande démonstration antialcoolique qui eut lieu dans cette ville voilà quelques semaines, s'est généreusement mis à l'œuvre et a supprimé plusieurs débits de boissons enivrantes. Ce n'est, paraît-il, qu'un commencement, et le même Conseil annonce qu'il prendra encore d'autres mesures efficaces en faveur de la belle cause de la Tempérance. A part le témoignage de leur conscience, les membres du Conseil ont reçu une autre récompense bien précieuse, dans ce délicat témoignage de gratitude que leur ont donné récemment les bonnes dames de Lévis. En effet, à l'une de leurs dernières séances, les conseillers municipaux ont trouvé leurs pupitres couverts de fleurs par les soins de ces dames. — Combien elle se comprend, la démarche de ces personnes ! Qui, en effet, plus que les mères, les sœurs et les épouses, a vraiment sujet d'applaudir à la croisade antialcoolique qui se fait maintenant dans toute la province de Québec !
